

La Caisse des dépôts et consignations, financeur public des énergies du passé

Observatoire des multinationales

350.org

Décembre 2017

Résumé

La France accueille le 12 décembre 2017, pour célébrer les deux ans de l'Accord de Paris, le « One Planet Summit ». L'événement, qui verra la venue à Paris d'une cinquantaine de personnalités et chefs d'État, est placé sous le signe de « *la finance publique et privée au service de l'action climat* ». L'accent est mis sur la mobilisation du secteur de la finance et sur les nouveaux instruments financiers à mettre en œuvre pour financer la transition énergétique et les « solutions climat », par exemple les obligations vertes. Il est peu ou pas question de l'autre face du problème : la perpétuation, voir l'augmentation, du financement des énergies fossiles. Or, **si la France et la communauté internationale sont sérieuses quant à l'objectif de maintenir le réchauffement des températures globales en deçà des 2°C, plus un euro ou un dollar ne devrait aller au financement du charbon, du pétrole ou du gaz.**

Cette étude se penche sur les investissements d'une institution financière publique française, la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Celle-ci non seulement joue un rôle essentiel, et multiple, dans l'économie française, gérant, en plus de ses fonds propres, une partie importante de l'épargne et des cotisations retraites. Elle se veut également exemplaire en matière d'engagement pour le climat, et s'est positionnée comme une pièce maîtresse non seulement du sommet du 12 décembre, mais de toute la stratégie française de faire de Paris un centre mondial de la finance verte.

Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants :

* Tout d'abord, la Caisse des dépôts et consignations et l'ensemble des fonds qu'elle gère ou héberge sont **très peu transparents** sur leurs placements, à l'exception du Fonds de réserve pour les retraites. Comprendre leur politique d'investissement réelle par delà les discours officiels « verts » et identifier leurs participations éventuelles dans le secteur des énergies fossiles est donc très difficile. Parce qu'il s'agit en l'occurrence de fonds publics, et au vu de l'importance de l'enjeu climatique, la transparence devrait être de rigueur si les promoteurs de la finance climat veulent gagner la confiance du public.

* Il est néanmoins possible d'identifier des investissements de la Caisse des dépôts et consignations dans des firmes impliquées directement dans les énergies fossiles, comme c'est encore le cas d'**Engie** (dont la Caisse des dépôts et sa filiale CNP Assurances possèdent presque 4% des actions), de l'opérateur gazier **GRTgaz** (dont la CDC et ses filiales détiennent 25%), et dans une moindre mesure dans des firmes minières qui figurent parmi les principaux producteurs mondiaux de charbon (**Anglo American** notamment).

* Une partie de l'argent issu de l'épargne des Français, dont le livret A et le livret de développement durable et solidaire, est placé sur les marchés financiers via le « fonds épargne » de la CDC. Malgré l'absence de transparence, il est possible de savoir que le fonds épargne possède une participation significative dans **la firme parapétrolière Vallourec** et dans des **firmes dont le charbon représente jusqu'à un quart de leur chiffre d'affaires**. Ce qui paraît en contradiction totale non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le « développement durable » vendu aux épargnants.

* La Banque postale détient des participations, via ses filiales de gestion d'actifs, dans plusieurs entreprises charbonnières.

* Bpifrance détient des participations importantes dans trois firmes parapétrolières françaises, **TechnipFMC, Vallourec et CGG**, pour une valeur de presque un milliard d'euros. Ces firmes sont impliquées dans de nombreux nouveaux projets d'extraction de pétrole et de gaz, dont certains sont présentés dans ce rapport. En outre, la **Bpifrance soutient des projets fossiles, comme Yamal LNG en Russie**, dans le cadre de sa nouvelle mission de garantie publique à l'export. Elle est amenée dans ce cadre à soutenir des firmes dont elle est elle-même actionnaire, Technip en l'occurrence.

* Le Fonds de réserve pour les retraites, dont nous avons analysé le portefeuille du point de vue de ses investissements dans les énergies fossiles il y a trois ans, n'a **pas diminué son exposition au secteur, malgré l'Accord de Paris**. Il a certes exclu de ses placements certaines firmes exclusivement vouées au charbon, mais en les remplaçant par d'autres firmes du secteur des fossiles. Globalement, ce sont donc toujours **plus de 2 milliards d'euros en actions et en obligations que ce fonds de retraite consacre au charbon, au pétrole et au gaz**. L'Ircantec ne fournit que des informations minimales sur son portefeuille (qui confirment toutefois la présence de firmes du secteur des énergies fossiles), et l'Erafp encore moins.

* Cet argent public peut être mis en relation, directement ou indirectement, avec plusieurs nouveaux projets d'exploitation de charbon, pétrole et gaz, que nous présentons dans la deuxième partie de ce rapport. Il contribue notamment ainsi à **l'ouverture de nouvelles « frontières » pour l'industrie pétrolière et gazière**, comme l'Arctique ou le *pre sal* au Brésil.

*Ce rapport a été rédigé par Barnabé Binctin et Olivier Petitjean
Ont également contribué : Nicolas Haeringer, Lucie Pinson, Ivan du Roy, Brett Fleischman et Clémence Dubois.*

Introduction

L'Accord de Paris définit un objectif ambitieux : maintenir le réchauffement climatique « bien en deçà » des 2°C et au plus près des 1,5°C. Les 2°C ne sont donc pas un seuil « plancher », mais bien un plafond à ne pas dépasser.

Deux ans plus tard, le compte n'y est pas : les États continuent de tergiverser. Mis bout à bout, les engagements étatiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre nous inscrivent dans la trajectoire d'un réchauffement supérieur à 3°C.

Pire : les institutions publiques continuent d'apporter un soutien financier massif aux énergies fossiles. Ce soutien prend des formes diverses : exonérations fiscales, subventions directes, prêts ou dons versés au titre de l'aide au développement, garantie financière, portefeuille d'actions et d'obligations, etc.

Le gouffre entre l'ambition et les actes ne cesse donc de se creuser. Il existe pourtant une mesure évidente, qui permettrait de combler l'écart : mettre immédiatement fin aux financements accordés à l'industrie fossile.

Une telle mesure repose sur un constat simple : les gisements actuellement exploités de charbon, de gaz et de pétrole suffisent, à eux seuls, à nous faire dépasser les 2°C de réchauffement. Le CO₂ contenu dans ces gisements dépasse en effet déjà notre « budget carbone ».

Prendre au sérieux l'ambition de l'Accord de Paris implique donc deux choses :

- Aucun nouveau projet d'infrastructure fossile ne peut voir le jour, qu'il s'agisse de l'extraction, du transport ou de la combustion. Tout nouveau permis de recherche comme d'exploitation de gaz ou de pétrole, tout nouveau projet de mine de charbon, tout nouveau projet d'oléoduc ou gazoduc, tout nouveau terminal méthanier, toute nouvelle raffinerie, toute nouvelle centrale thermique et toute nouvelle infrastructure liée aux combustibles fossiles contrevient aux principes mêmes de l'Accord de Paris.
- Les infrastructures actuellement en service devront fermer plus rapidement qu'au rythme « naturel » - c'est-à-dire qu'elles devront cesser de fonctionner avant l'épuisement des gisements auxquelles elles sont liées.

C'est le sens de l'appel lancé par plus de 80 économistes quelques jours avant l'ouverture du One Planet Summit, convoqué par Emmanuel Macron le 12 décembre 2017¹.

Loin des discours du président de la République et de son ministre de la Transition écologique et solidaire, la France est à la traîne. Comme le montre ce rapport, la Caisse des dépôts et consignations continue d'investir massivement dans les combustibles fossiles. La revendication « pas un euro de plus pour les énergies du

¹ <https://pasuneurodeplus.info/declaration/>

passé » est pourtant la revendication la plus aisée à mettre en œuvre pour un.e dirigeant.e politique. Elle appartient en effet à ces rares revendications qui ont l'avantage de ne rien coûter. Au contraire : elle permettra de dégager des sommes considérables pour soutenir la transition « écologique et solidaire ».

Elle se heurte toutefois à des blocages : les lobbies gaziers et pétroliers mobilisent toutes leurs ressources pour imposer les géants du secteur comme des acteurs incontournables de la transition. Un peu comme si les fabricants de cigarettes tentaient de se faire passer pour des hérauts de la prévention du cancer du poumon...

Total a ainsi publié un document expliquant comment elle entend contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Une "stratégie 2°C" pleine d'angles morts, qui ne résiste pas à un examen sérieux² – mais qui permet pour l'heure à l'entreprise de verdir son image.

La question de la transparence est en outre cruciale : la Caisse des dépôts refuse ainsi de communiquer les montants précis accordés à l'industrie fossile. L'Agence française de développement, qui se vante pourtant d'avoir un portail « open data » permettant de suivre tous les projets qu'elle finance, cache les projets fossiles qu'elle soutient - en Chine, au Sénégal et ailleurs dans le monde.

Le bilan du sommet du 12 décembre devra donc être jugé à l'aune de cette revendication simple : si les dirigeant.e.s présent.e.s à ce sommet n'annoncent pas leur intention de stopper définitivement les financements accordés à l'industrie fossile, le One Planet Summit aura échoué à « mobiliser la finance au service du climat ».

Ces investissements ne contreviennent pourtant pas seulement à l'Accord de Paris. Ils ne respectent ni l'esprit de la Loi pour la transition énergétique, ni les recommandations de la « résolution pour accéder à une société bas-carbone », adoptée par l'Assemblée nationale à la veille de la COP21, qui encourage « les investisseurs institutionnels, les entreprises, notamment celles dont l'État est actionnaire, et les collectivités territoriales à cesser d'investir dans les énergies fossiles et notamment dans le charbon ».

Ce rapport servira donc de trame à une vaste campagne, dont l'objectif final est que « pas un euro de plus » ne soit mis par la Caisse des dépôts au service de l'industrie fossile. Afin de contribuer à lever ces blocages, une première étape sera de demander à une commission d'enquête parlementaire de faire la lumière sur l'ensemble des investissements fossiles de la CDC.

Ce rapport est notre première contribution à cette campagne.

Clémence Dubois et Nicolas Haeringer,
chargé.e.s de campagne pour 350.org

² <http://zerofossile.org/total>

Première partie.

À travers la Caisse des dépôts, des fonds publics français largement investis dans les énergies fossiles

La Caisse des dépôts et consignations – un aperçu général

Fondée en 1816, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est une institution financière publique dépendant du Parlement, qui se définit elle-même comme un « *groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique* ». Elle place actuellement son action sous le signe de quatre « transitions » : la transition territoriale, la transition numérique, la transition démographique, et enfin la transition écologique et énergétique.

De par ses multiples rôles, la Caisse des dépôts et consignations participe au financement de l'économie et des entreprises à plusieurs niveaux :

- * Sur ses fonds propres, elle détient des participations significatives dans plusieurs dizaines de grandes entreprises, comme La Poste, Danone ou Engie, ainsi qu'un portefeuille plus large d'investissements.
- * Elle contrôle un certain nombre de filiales stratégiques (CNP Assurances, Transdev, Compagnie des Alpes, Egis, SNI, etc.) qui peuvent elles-mêmes avoir des intérêts dans les énergies fossiles.
- * Elle a la main sur l'argent du livret A et du livret développement durable à travers un « fonds d'épargne », géré de manière distincte de ses fonds propres. Une partie de cet argent est placé sur les marchés financiers, l'autre servant à des prêts pour le logement social ou diverses infrastructures.
- * Bpifrance, filiale à 50% de la Caisse des dépôts et à 50% de l'État, assure elle aussi plusieurs missions de financement des entreprises et détient des participations significatives dans plusieurs grands groupes. Elle assure également depuis début 2017 la mission de soutien public aux exportations qui étaient auparavant dévolues à la Coface.
- * La CDC gère ou héberge des fonds de retraite publics : le Fonds de réserve pour les retraites (36 milliards d'euros fin 2016, placés pour assurer le financement futur du système de retraites par répartition), l'Ircantec (retraite complémentaire des agents non titulaire de l'État et des collectivités locales, 9,8 milliards d'euros de réserves, dont 3,6 milliards en action et 2,1 en obligations d'entreprises) et l'Erafp

(retraite additionnelle de la fonction publique, 28,9 milliards d'euros d'actifs) notamment.

* Enfin, depuis 2016, la Caisse des dépôts a entamé un processus de rapprochement avec l'Agence française de développement (AFD), principal vecteur de l'aide publique au développement française.

Ce positionnement fait de la Caisse des dépôts et consignations un acteur emblématique de la finance française, doté d'une influence considérable sur la manière dont sont orientés les financements publics et dont est placé l'argent des Français (épargne, retraites, etc.).

Ces dernières années, **la Caisse et les divers fonds qu'elle gère ont multiplié les annonces et les engagements en faveur du climat**. La CDC se veut un pionnier des instruments financiers « climato-compatibles » comme les obligations vertes. Les fonds de retraite qu'elle héberge rivalisent d'initiatives en matière de mesure de leur empreinte carbone et de « verdissement » de leurs investissements. Toutes ces entités peuvent se vanter d'avoir reçu de multiples « prix », labels et autres formes de reconnaissance de leur engagement pour le climat... en général décernés par leurs pairs au sein du petit monde de la finance climat actuelle.

L'implication de la Caisse des dépôts et consignations dans les énergies fossiles peut donc se faire :

- ou bien (pour la CDC et Bpifrance principalement) sous la forme de participations significatives dans des entreprises dont elle est l'actionnaire de référence ou exclusif – il s'agit dans la quasi totalité des cas d'entreprises françaises ;
- ou bien sous la forme de placements en actions ou en obligations sur les marchés financiers.

En tout, nous avons dénombré **plus de 1250 filiales dépendant directement ou indirectement de la Caisse des dépôts** – un chiffre comparable à celui d'une multinationale comme Total. Un petit nombre d'entre elles sont d'ailleurs basées dans des juridictions qui posent question quant à leur fonction exacte pour le groupe, comme une filiale de Transdev à Guernesey, certaines filiales de CNP à Chypre, ou diverses entités basées au Luxembourg.

De toutes ces entités, **seuls le Fonds de réserve des retraites et dans une moindre mesure Bpifrance et l'Ircantec font preuve de transparence sur leurs engagements financiers**. Pour le reste, le citoyen ne dispose que d'éléments épars, que nous résumons ci-dessous.

Les investissements directs de la Caisse des dépôts

Une seule filiale « stratégique » de la Caisse des dépôts a des activités directement liées aux énergies fossiles : **Egis**, société de conseil et d'ingénierie travaillant pour divers secteurs d'activités, parmi lesquels l'extraction de pétrole et gaz et les centrales thermiques (mais aussi le nucléaire ou les usines d'incinération de déchets). De fait, Egis est intervenue sur plusieurs nouveaux projets fossiles emblématiques que nous présentons dans la deuxième partie de cette note.

Globalement, la Caisse applique une politique standard d'exclusion de son portefeuille des entreprises dont les activités liées au charbon dépassent 20% de leur chiffre d'affaires. Si cette politique conduit à exclure certains gros pollueurs exclusivement focalisés sur le charbon, elle ne concerne pas les grands groupes miniers diversifiés, bien qu'ils figurent parmi les principaux producteurs de charbon au niveau mondial, ni les entreprises impliquées dans le pétrole ou le gaz.

La Caisse reste par exemple investie dans des entreprises minières comme **Anglo American** ou **Rio Tinto**³, qui sont des producteurs majeurs de charbon mais qui échappent au couperet des 20% en raison de leurs autres activités plus lucratives. Deux autres firmes de ce type pourraient être concernées : BHP Billiton et Glencore. De ces quatre géants miniers, seul Rio Tinto semble sur la voie d'un désinvestissement du charbon.

En ce qui concerne les participations significatives, la CDC est présente au capital d'entreprises comme Veolia, Danone, Société générale ou Schneider Electric. Le portefeuille de la Caisse des dépôts inclut également près de 2% dans **Engie**, pour une valeur d'un demi milliard d'euros environ – à quoi s'ajoutent 1,75% détenus par CNP Assurances, filiale directe de la Caisse des dépôts. Engie reste largement engagée dans les énergies fossiles, qui constituent son métier historique, y compris dans le charbon avec de nouvelles centrales électriques au Maroc et au Chili. Sa direction a néanmoins annoncé récemment un désinvestissement total des énergies fossiles d'ici 2050 au profit de sources « vertes » (sur le contour exact desquelles des interrogations subsistent).

Infrastructures et fonds internationaux

La Caisse des dépôts est également particulièrement active dans le domaine des infrastructures, aussi bien en France qu'à l'étranger, ce qui inclut la prise de participations dans des infrastructures d'énergie fossiles existantes ou bien – de manière plus problématique, parce que cela implique un pari sur la continuation sur plusieurs décennies de la consommation de sources fossiles – le financement de nouvelles infrastructures.

Par exemple, la Caisse des dépôts a fait l'acquisition en 2011 (à la fois directement et via ses filiales CNP Assurances et CDC Infrastructures) de 25% de **GRTgaz**, opérateur de la majeure partie du réseau gazier français. À ce titre, GRTgaz est directement concerné par les grands projets européens de nouveaux gazoducs et d'interconnexion des réseaux gaziers, très contestés par les militants écologistes parce qu'ils reviennent à entériner la poursuite de la consommation de gaz pour plusieurs décennies supplémentaires en Europe, et ce faisant la poursuite et l'expansion de l'exploitation gazière dans des pays comme l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Nigeria ou autres⁴. GRTgaz est notamment concernée par deux projets de raccordements aujourd'hui en suspens, l'un avec la Suisse pour accueillir le gaz en provenance de l'Azerbaïdjan via l'Italie (voir la section consacrée au projet Trans Adriatic Pipeline dans la deuxième partie), et l'autre avec l'Espagne pour recevoir le

³ Il est possible de le savoir parce que la CDC se vante dans son rapport annuel (<http://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/sites/ra2016/>) d'avoir soutenu des résolutions d'actionnaires interpellant les directions de ces entreprises sur leur empreinte carbone.

⁴ Lire <http://multinationales.org/Sous-l-influence-des-industriels-et-de-leurs-lobbies-l-Europe-s-enferme-dans-un>

gaz en provenance d'Algérie ou arrivant dans les terminaux méthaniers espagnols (projet MidCat, voir ci-dessous également).

La Caisse des dépôts participe également, aux côtés d'autres institutions financières publiques de pays tiers, à des fonds internationaux dédiés aux infrastructures, comme le « fonds Marguerite » (Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures) ou Inframed Infrastructure. L'activité de ces fonds inclut des investissements dans des infrastructures fossiles existantes ou nouvelles, comme une participation dans le **réseau gazier de la Lettonie** pour Marguerite ou une **centrale électrique au gaz en Turquie**.

Enfin, la CDC a également noué des partenariats au niveau international avec des fonds souverains, pour certains alimentés par la rente pétrolière, notamment dans les pays du Golfe (Arabie saoudite, Qatar, Abou Dhabi), en Russie et en Asie (Chine, Corée), via sa filiale **CDC Capital international**. Ces partenariats ont notamment pour but d'accompagner le développement des firmes françaises à l'étranger. Mis à part quelques cas emblématiques, aucune information n'est disponible sur les placements de CDC Capital International.

Livret A et livret développement durable : opacité et investissements fossiles

La Caisse des dépôts et consignations a également pour mission de gérer l'épargne des Français, collectée notamment à travers le livret A et le livret « de développement durable et solidaire ».

Cet argent - – 255 milliards d'euros d'encours - est géré séparément des autres actifs de la Caisse des dépôts au sein d'un « fonds épargne », qui ne distingue pas entre les fonds émanant du livret A et ceux émanant du livret de développement durable. Il est utilisé majoritairement pour des prêts (notamment au logement social ou à divers projets d'infrastructures), mais une partie (72 milliards d'euros) est placée sur les marchés financiers. Il n'y a aucune transparence sur ces placements. Seules quelques informations éparses sont disponibles :

* Le fonds épargne de la Caisse des dépôts est actionnaire direct de **Vallourec**, une firme parapétrolière, à hauteur de 1,68% (soit environ 34 millions d'euros).

* Le fonds épargne déclare exclure lui aussi de son portefeuille les firmes « *dont l'activité est liée à l'exploitation de charbon thermique pour plus de 20 % de leur chiffre d'affaires* ». Le « supplément au rapport d'activité et de développement durable 2016 »⁵ de la Caisse des dépôts précise néanmoins que le fonds épargne et CNP Assurances détiennent des obligations d'entreprises « *dont le chiffre d'affaires issu du charbon thermique est compris entre 20 et 25%* ». **Le fonds épargne investit donc dans des firmes impliquées dans le charbon jusqu'à un quart de leur chiffre d'affaires** (à l'exemple de groupes miniers comme Anglo American).

* Dans son propre rapport annuel propre⁶, le fonds épargne indique être impliqué dans des entreprises du secteur « pétrolier et automobile », et avoir participé à des

⁵ http://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/sites/ra2016/assets/file/RADD2016_SUPPLEMENT_vdef.pdf

⁶ http://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/sites/ra2016/assets/file/Rapport_d_activite_2016-Externe.pdf

« démarches collectives » d'« engagement » vis-à-vis de ces firmes – par exemple, peut-on supposer, la signature de résolutions collectives d'actionnaires en Assemblée générale.

En conclusion, une partie de l'argent mis par les épargnants dans leurs livrets « développement durable et solidaire » sert bel et bien à financer l'industrie des énergies fossiles, dans une proportion non connue.

On notera au passage que l'activité de prêt du fonds épargne peut elle-même être sujette à caution, par exemple lorsque le prêt d'un milliard d'euros accordé en vue de la réalisation du Grand Paris Express est présenté par l'institution comme un prêt « vert » dès lors qu'il s'agit de transport en commun. Il n'en reste pas moins que le Grand Paris Express sous sa forme actuelle a été retenu, pour des raisons diverses, au détriment de solutions plus légères et moins émettrices de gaz à effet de serre, et qu'une étude a estimée qu'il faudrait 40 ans de fonctionnement de cette ligne de transport rien que pour compenser les émissions occasionnées par ses chantiers⁷.

Bpifrance : prédilection pour les parapétrolières

L'ex Banque publique d'investissement (BPI), désormais Bpifrance, est une société anonyme détenue à 50% par l'État et à 50% par la Caisse des dépôts. Elle a pour mission le financement et le soutien au développement des entreprises françaises de toutes tailles, depuis les PME jusqu'aux grands groupes comme Orange, Areva, Eiffage, STMicro ou encore Vivendi.

Si elle n'est pas directement présente dans des producteurs de pétrole, gaz ou charbon, Bpifrance possède des participations significatives dans trois entreprises de services à l'industrie pétrolière : **TechnipFMC** à hauteur de 5,29% (soit plus de 600 millions d'euros), **Vallorec** à hauteur de 15,81% (ce qui représente environ 320 millions d'euros), **CGG** à hauteur de 9,35% (valeur boursière de seulement 8 millions d'euros à l'heure actuelle, l'entreprise étant en redressement).

Cela représente donc près d'**un milliard d'euros placés dans trois entreprises parapétrolières** (sur un fonds consacré aux grandes entreprises de 10 milliards), qui ont pour point commun d'avoir été fragilisées par la chute du cours du pétrole, mais aussi de ne pas en avoir tiré les leçons en termes de réorientation de leurs activités.

Depuis 2017, Bpifrance a également repris les missions de garanties publiques à l'export exercées auparavant par la Coface. Elle se trouve donc dans une situation où elle peut être amenée à évaluer et soutenir des projets au bénéfice d'entreprises dont elle est par ailleurs actionnaire, comme cela a été le cas sur le projet Yamal LNG et potentiellement sur le projet Coral South LNG (voir ci-dessus), au bénéfice de Technip.

⁷ <https://www.mediapart.fr/journal/france/270715/le-grand-betonnage-une-bombe-climatique?onglet=full>

Banque postale : pas d'exclusion du charbon

La Banque postale, « banque et citoyenne », est filiale à 100% du Groupe La Poste, lui-même filiale de l'État français et de la Caisse des dépôts et consignations. Selon les informations rassemblées par les associations écologistes et notamment les Amis de la terre, la Banque postale elle aussi contribue au financement du secteur du charbon par le biais de diverses filiales dédiées à la gestion d'actifs, à travers des investissements dans des entreprises asiatiques et européennes (Engie, RWE et surtout Uniper, une firme créée par E.On pour regrouper ses actifs dans le charbon et les autres énergies fossiles).

Le Fonds de réserve pour les retraites : pas de désinvestissement global des énergies fossiles malgré la Cop21

Parmi les fonds de retraite hébergés par la Caisse des dépôts, le Fonds de réserve pour les retraites (FRR), seul à publier une liste exhaustive du contenu de son portefeuille⁸, doit être salué pour sa transparence. Ircantec et Erafp sont beaucoup plus chiches d'informations, de sorte que l'on doit supposer que les conclusions seraient les mêmes que pour le FRR, sinon pires.

Début 2015, l'Observatoire des multinationales et 350 avaient procédé à l'analyse du portefeuille du Fonds de réserve pour les retraites et montré la place importante qu'y occupaient les énergies fossiles⁹. Presque trois ans plus tard, et deux ans après l'Accord de Paris sur le climat, qu'est-ce qui a changé ?

Selon nos calculs, en utilisant le même périmètre que pour notre étude de 2015¹⁰, le Fonds de réserve détenait au 31 mars 2017 :

* **1,05 milliard d'euros en actions dans des entreprises du secteur des énergies fossiles** (10,08% du portefeuille actions) – davantage en valeur, mais légèrement moins en proportion qu'il y a trois ans (962, 5 millions d'euros en actions et 11,6% du portefeuille).

* **1,15 milliard d'euros en obligations** – une proportion qui à l'inverse a légèrement baissé en valeur, mais augmenté en proportion (7,69%) par rapport à il y a trois ans (1,17 milliards, soit 6,1% du portefeuille).

On ne constate donc **pas d'évolution significative depuis trois ans** en termes de montants globaux, bien que la COP21 soit passée par là.

⁸ <http://www.fondsdereserve.fr/documents/Portefeuille-du-FRR-31-03-2017.pdf>

⁹ Voir <http://multinationales.org/Rapport-Fonds-de-reserve-pour-les-retraites-et-energies-fossiles-des>

¹⁰ Ce périmètre inclut les entreprises impliquées dans l'extraction, le transport et la combustion de charbon, de pétrole et de gaz, ainsi que les entreprises de service à ces industries. Autrement dit, les firmes minières impliquées dans l'extraction de charbon, les producteurs de pétrole et de gaz, les firmes dites « *midstream* », les entreprises énergétiques exploitant des centrales thermiques et les parapétrolières. En revanche, il n'inclut pas les gros utilisateurs ou consommateurs de sources fossiles comme l'automobile, le transport aérien, la chimie, ou les industries sidérurgiques et cimentières, qui représentent pourtant des émissions de gaz à effet de serre considérables.

Certes, depuis 2014, le Fonds de réserve pour les retraites a effectivement exclu de son portefeuille certains acteurs économiques exclusivement impliqués dans le charbon (« *pure players* »). Mais il reste investi dans des acteurs majeurs à la fois de l'extraction de cette source fossile (Anglo American, BHP Billiton, Glencore, Teck, RWE) et de sa combustion dans des centrales électriques (Marubeni, RWE). Globalement, les désinvestissements ciblés semblent avoir été compensés par une augmentation des investissements dans les sources « légèrement moins sales ».

On pourrait également considérer que les entreprises concernées dans lesquelles le Fonds est investi ont globalement diminué la part du charbon, du pétrole ou du gaz des fossiles dans leur production ou leur mix énergétique, et donc leur empreinte carbone – à l'image d'EDF ou d'Engie. Mais le Fonds de réserve ne fait au mieux qu'accompagner le mouvement.

On notera enfin au passage que le Fonds de réserve pour les retraites continue à détenir des investissements significatifs – ainsi que nous l'avons observé dans notre rapport de 2015 – dans d'autres secteurs économiques controversés, comme l'armement, les casinos ou le tabac.

L'Ircantec (et l'Erafp) : efforts climatiques *a minima*

L'Ircantec est l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités locales. Ses réserves (9,8 milliards de réserves fin 2016, dont 3,6 milliards en action et 2,1 en obligations d'entreprises) sont gérées par la Caisse des dépôts et consignations.

L'Ircantec a lui aussi mis en place une politique climat, dont la direction générale est similaire avec celle de la CDC et du FRR par exemple, avec quelques différences de détail. Si l'Ircantec reprend le principe général d'une exclusion des firmes dont le charbon représenterait plus de 20% du chiffres d'affaires, il décline ce critère pour l'extraction (pas plus de 1% du chiffre d'affaires) et pour les centrales charbons (pas plus de 30% du mix énergétique de la firme concernée). Cependant, ces critères semblent appliqués de manière discrétionnaire, certaines firmes étant « repêchées » si elles affichent une certaine bonne volonté en matière de désengagement du charbon ou si elles ont émis une « obligation verte ».

Sans fournir un état complet de son portefeuille, le bilan de ses actions climats¹¹ fournit quelques informations sur les placements qu'elle a exclus et ceux qu'elle considère comme présentant la plus grosse empreinte carbone.

Ont ainsi été exclues du portefeuille les firmes suivantes (dont une bonne partie se trouve dans le portefeuille du Fonds de réserve des retraites) : AES, AGL, Anglo American, EDP, Endesa, Glencore, Origin Energy, Pinnacle West, Southern Co, Teck Cominco, Corp, Uniper, Xcel Energy.

Par ailleurs, les entreprises citées par l'Ircantec comme les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre potentielles (réserves de carbone) sont essentiellement des entreprises minières (**BHP Billiton, Rio Tinto**) et pétrolières

¹¹ https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/actionsclimat17_0.pdf

(BP, Eni, Statoil, Repsol, Total, Marathon, BASF, Shell). Les actions détenues par l'Ircantec dans ces dix firmes représentent plus de 220 millions d'euros.

L'Ircantec précise également ses dix placements en actions qui représentent le plus d'émissions de gaz à effet de serre sur toute leur chaîne de valeur sur une année, principalement des entreprises énergétiques (Engie, Enel, Iberdrola), des chimistes (Air liquide, Solvay), mais aussi des cimentiers (Heidelberg), des entreprises de services environnementaux (Veolia), des industries lourdes (ArcelorMittal) et à nouveau Total.

L'Erafp, régime de retraite additionnel des fonctionnaires, est encore moins transparent. Il ne publie aucun détail précis sur ses investissements, mais seulement une mesure générale de son empreinte carbone et de son alignement avec le scénario 2°C de l'Agence internationale de l'énergie. Les chiffres publiés montrent un poids considérable du nucléaire dans le « mix énergétique » de l'Erafp, ce qui suggère des investissements significatifs dans EDF.

L'État actionnaire et les énergies fossiles (Engie et EDF)

Au-delà des participations financières publiques gérées ou hébergées par la Caisse des dépôts et consignations, l'État français est aussi impliqué dans le secteur des énergies fossiles via ses participations directes dans des entreprises, en l'occurrence EDF (dont il possède 84% des actions) et Engie (25%).

Ces deux firmes ont engagé un désengagement du charbon. Elles sont néanmoins critiquées par les militants du climat parce qu'elle se contente de revendre leurs centrales électriques au charbon à d'autres entreprises – ce qui ne change virtuellement rien aux émissions de gaz à effet de serre qu'elles occasionnent. Engie reste par ailleurs engagée dans une nouvelle centrale charbon à Safi, au Maroc (voir *infra*), qui reste stratégique pour le groupe en raison des liens tissés avec Nareva, firme appartenant à la famille royale marocaine et qui multiplie les projets énergétiques au Maroc et dans le reste de l'Afrique.

Le retrait d'EDF du charbon est moins net, et la perspective de la fermeture de la centrale charbon du Havre, par exemple, continue à susciter de fortes résistances.

Par ailleurs, les deux firmes continuent à opérer des centrales thermiques au gaz et sont impliqués dans des activités de transport de gaz (comme le terminal méthanier de Dunkerque pour EDF ou les gazoducs d'Engie).

Enfin, Engie et EDF sont toutes deux impliquées dans l'extraction de gaz et de pétrole. La première est néanmoins sur le point de revendre ces activités. La seconde est active dans ce secteur via sa filiale italienne Edison, qui continue à développer de nouveaux projets en mer Méditerranée.

Seconde partie.

Douze nouveaux projets fossiles que contribue à financer la Caisse des dépôts

Nous donnons ici douze exemples de nouveaux projets d'exploitation de charbon, de gaz ou de pétrole portés par des entreprises dans lesquelles est impliqué à de degrés divers l'argent public français, via la Caisse des dépôts, ses filiales et les divers fonds qu'elle héberge.

Cette liste met l'accent sur les **nouveaux projets**, proposés ou en cours de construction, pour bien montrer que cette implication financière de la France et de ses institutions publiques contribue à l'expansion continue des énergies fossiles, et non seulement à la gestion de l'acquis historique. Ces financements contribuent même à l'ouverture de nouvelles « frontières » comme les sables bitumineux canadiens, le « *pre sal* » brésilien ou l'Arctique – autant de sources de combustibles fossiles qui, si elles étaient ouvertes à une exploitation massive, contribueraient inévitablement à porter le réchauffement global des températures largement au-delà des 2°C.

Ceci ne signifie pas bien entendu que les fonds publics français contribuent aussi à la poursuite de l'exploitation de projets fossiles anciens, et tout aussi problématiques. Pensons par exemple à l'exploitation du pétrole et du gaz du delta du Niger, au Nigeria (Shell, Total, Eni), qu'une étude scientifique récente vient de mettre directement en lien avec une augmentation significative de la mortalité infantile¹².

L'exploitation pétrolière dans l'Arctique (Norvège)

175 mètres de haut, 64 000 tonnes posées sur l'eau et un équipage de 120 membres permanents pour une capacité d'extraction de 100 000 barils de pétrole par jour, et une capacité de stockage d'un million : la plateforme Goliat porte plutôt bien son nom. Tout est hors norme avec la plus grande plateforme pétrolière offshore du monde : le système de chargement de pétroliers est l'un des plus grands dispositifs de ce type jamais installé, tandis que la plateforme est reliée à une centrale par le plus long câble électrique du monde¹³. Il faut dire que le gisement en question vaut bien le tour de force : découvert en 2000, à plus de 1 000 mètres de profondeur, dans la mer de Barents, il promet environ 180 millions de barils de pétrole pour les quinze prochaines années à venir.

¹² http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/22/au-nigeria-les-fuites-de-petrole-causeraient-la-mort-de-16-000-nourrissons-par-an_5218650_3212.html

¹³ Voir descriptif total : <http://www.eagleburgmann.be/garnitures-mecaniques/etancheite-service-goliat-fps>

L'infrastructure géante est aujourd'hui posée à 85 km au nord de Hammerfest – la ville la plus septentrionale du monde, en Norvège. Après deux ans de retard et un long voyage depuis la Corée du Sud où elle a été construite, la plateforme Goliat FPSO (Floating Production and Storage Offshore unit) a commencé sa production en mars 2016, exploitée par Eni, opérateur du projet avec une part de 65%, aux côtés de Statoil qui en possède le reste avec 35%. Cela coïncide d'ailleurs avec une augmentation sensible de la production de pétrole en Norvège sur l'année 2016, avec environ 90 millions de tonnes. Une tendance qui n'est pas prête de s'estomper, pour le plus gros producteur d'hydrocarbures d'Europe de l'Ouest – 12% du PIB et 36% des exportations du pays¹⁴ : en mars, le gouvernement norvégien a annoncé l'attribution d'une 24^e ronde d'octroi de licences au printemps 2018 avec 102 nouveaux blocs, dont 93 en mer de Barents. Des eaux très profondes jusqu'alors encore à peu près épargnées – excepté Goliat – en raison des conditions propres au milieu arctique¹⁵.

L'année 2017 est donc marquée par un gros coup d'accélérateur dans l'exploration pétrolière offshore en Arctique, et pas seulement autour de la partie nord du territoire norvégien : Eni projetterait également d'aller forer du côté américain, dans la mer de Beaufort. Selon Associated Press, le forage pourrait même commencer dans les prochaines semaines, alors que le groupe pétrolier italien a reçu son permis d'exploration des États-Unis à la fin du mois de novembre¹⁶. Une question de cohérence, sûrement, pour Donald Trump, à la suite du retrait de l'accord de Paris...

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** 3,27 millions d'euros en actions et 38,58 millions d'euros en obligations détenus par le Fonds de réserve pour les retraites dans Eni. 17,35 millions d'actions Eni détenues par l'Ircantec.*

** 848 000 euros en actions et 4, 7 millions d'euros en obligations détenus par le Fonds de réserve pour les retraites dans Statoil. 7,8 millions d'actions Statoil détenues par l'Ircantec.*

Yamal LNG, méga projet gazier dans le grand nord russe

L'Arctique russe – et en particulier la péninsule de Yamal - est l'un des endroits de la planète où les conséquences du réchauffement des températures globales se font sentir de la manière la plus spectaculaire¹⁷. La fonte du pergélisol (ou permafrost) y libère des gaz provoquant des explosions et creusant des cratères. Elle a aussi libéré la bactérie mortelle anthrax, qui avait disparu de la région depuis 75 ans. C'est aussi dans cette péninsule que se développe l'un des principaux projets d'énergie

¹⁴ Voir : <http://www.francesoir.fr/actualites-economie-finances/en-norvege-la-difficile-desaccoutumance-au-petrole>

¹⁵ https://www.lesechos.fr/22/06/2017/lesechos.fr/030400099203_ca-se-passe-en-europe---la-norvege-ouvre-plus-grand-les-eaux-arctiques-a-l-exploration-petroliere.htm

¹⁶ Voir : <http://www.dailymail.co.uk/wires/ap/article-5126663/Eni-receives-federal-permit-US-Arctic-offshore-drilling.html>

¹⁷ <https://www.theguardian.com/environment/2017/jul/20/hell-breaks-loose-tundra-thaws-weatherwatch>

fossile au monde : Yamal LNG, qui associe un site de forage gazier et un terminal de liquéfaction du gaz en vue de son exportation vers l'Asie et l'Europe. Le tout à 600 kilomètres du nord du Cercle polaire. Le premier méthanier brise-glaces – baptisé le *Christophe de Margerie*, du nom du patron décédé de Total – a fait son premier voyage cet automne, à travers l'océan Arctique. Le site a été inauguré en grande pompe par Vladimir Poutine quelques jours à peine avant le « One Planet Summit ».

Les intérêts français jouent un rôle majeur dans Yamal LNG, puisqu'il est porté par la firme russe Novatek (dont Total est actionnaire), Total elle-même et une firme chinoise, et que Technip est l'un des principaux prestataires du chantier (aux côtés de plusieurs autres firmes françaises dont Vinci). Total et Technip se sont battus contre vents et marées pour financer et poursuivre ce projet malgré les sanctions économiques mises en place par les États-Unis et l'Union européenne¹⁸.

En plus des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires qu'ils entraînent, ces développements gaziers dégradent et polluent un environnement fragile, et entraînent des conflits avec les populations autochtones et leurs activités traditionnelles de pâturage de rennes¹⁹. Un nouveau projet d'ampleur similaire, baptisé Arctique-2, est désormais proposé dans la péninsule de Yamal.

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** La BPI détient 5,3% du capital de TechnipFMC, chargé de la construction du terminal méthanier. Elle a en outre apporté une garantie publique sur l'exécution du contrat à hauteur de 350 millions d'euros au second trimestre 2017. 24,67 millions d'euros en actions TechnipFMC sont détenues par le Fonds de réserve pour les retraites.*

** 89,69 millions d'euros en actions et 77,42 millions d'euros en obligations détenues par le Fonds de réserve pour les retraites dans Total. 121,3 millions d'euros détenus par l'Ircantec en actions Total.*

La mine de charbon de Hambach (Allemagne)

Elle est loin d'être la seule mais elle est sûrement la plus emblématique, et la plus grande aussi, des mines de charbon à ciel ouvert : à Hambach (Allemagne), plusieurs milliers de tonnes de charbon brun – le surnom donné à la lignite, ce charbon de mauvaise qualité, peu calorifique et très polluant – ont été extraites depuis 1978. RWE, l'exploitant, estime à 2,5 milliards de tonnes la capacité totale d'extraction à terme. Les conséquences du charbon sont bien connues, avec d'importants rejets qui renforcent la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère²⁰.

Avec 85 km² de superficie et des trous jusqu'à 350m de profondeur, la mine de Hambach est la plus importante d'Europe. Au paysage de cratère noirci que découvre le panorama aménagé par l'entreprise, tel un ultime pied de nez, on devine

¹⁸ <http://multinationales.org/Malgre-les-sanctions-Total-et>

¹⁹ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1020896/gaz-naturel-arctique-nord-russie-total-petrole-grand-nord-sabetta-yamal>

²⁰ Voir le reportage dans la mine d'Hambach réalisé par RTBF en novembre 2017 :

https://www.rtbf.be/info/monde/detail_une-mine-de-charbon-cree-la-discoorde-en-allemande?id=9764960

les impacts environnementaux : les nappes aquifères ont été entièrement asséchées tandis que la forêt millénaire qui habitait ces lieux a presque entièrement disparu : « Il y avait 6000 hectares de forêt primaire exceptionnelle, d'une rare biodiversité, explique Todde Kemmerich du mouvement LINGO (Leave fossils fuels in the ground), cité par la RTBF. Il n'en reste plus que 10% ».

Depuis 2012, une centaine d'activistes occupe les derniers bouts de forêt résistant encore à l'expansion minière, où ils ont construit quelques cabanes dans les arbres, à la manière de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Comme un symbole : une action de désobéissance civile a été organisée le mois dernier par Ende Gelände en marge de la COP23 qui était hébergée par la ville voisine de Bonn. Mais le combat n'en reste pas moins déséquilibré face à RWE, plus gros producteur de charbon en Europe et troisième fournisseur d'énergie allemand²¹ dans un pays encore largement adepte du charbon dont il tire 40% de son électricité. L'Allemagne n'a pas rejointe la nouvelle « Alliance globale pour la sortie du charbon »²² née de la COP organisée sur son propre territoire, et la réduction de sa part dans le mix pour assurer l'*Energiewende* (le virage énergétique en allemand, ndr) est d'ailleurs une cause majeure de l'échec des récentes négociations politiques pour former un gouvernement de coalition en Allemagne²³. Preuve que le charbon a encore de belles heures devant lui dans le pays.

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** 11,86 millions d'euros du Fonds de réserve pour les retraites en obligations dans RWE.*

Le Dakota Access Pipeline (États-Unis)

Bien avant de déclarer la sortie de l'Accord de Paris, Trump avait annoncé la couleur en signant un décret pour relancer le projet d'oléoduc Dakota Access Pipeline (DAPL) sitôt investi à la tête des États-Unis. Dès le deuxième jour de son mandat, il marquait d'entrée son aversion pour le climat. Une décision qui s'explique aussi par quelques intérêts personnels, puisque le nouveau président américain est un ancien actionnaire d'Energy Transfer Partners, l'entreprise texane en charge du projet. Le DAPL doit transporter du pétrole de schiste extrait dans le Dakota du Nord à travers quatre États, jusqu'à un centre de distribution dans l'Illinois. Là, raccordé à un autre oléoduc, il alimenterait les raffineries du golfe du Mexique, avant de partir, peut-être, vers d'autres marchés. Sur 1 886 kilomètres, l'oléoduc de 76 cm de diamètre doit ainsi permettre de transporter entre 470 000 et 570 000 barils par jour.

Sur le terrain, ce projet très controversé fait face à une importante mobilisation depuis avril 2016. De la part des mouvements écologistes, qui dénoncent un énième projet d'infrastructure autour des énergies fossiles dans cette région – le Dakota du Nord étant le deuxième plus gros producteur de pétrole du pays après l'État du

²¹ Voir <http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/l-energeticien-allemand-rwe-n-entend-pas-abandonner-le-charbon-1303007.html>

²² Voir <http://www.novethic.fr/lapres-petrole/energies-fossiles/isr-rse/cop23-20-pays-forment-une-alliance-anti-charbon-et-front-front-uni-face-aux-etats-unis-145063.html>

²³ <https://www.franceinter.fr/emissions/geopolitique/geopolitique-21-novembre-2017>

Texas²⁴. Et de la part des amérindiens et notamment de tribus Sioux, qui s'opposaient à un chantier traversant, à proximité de la rivière Missouri et de la réserve indienne de Standing Rock, des terres ancestrales et des sites sacrés où sont enterrés leurs ancêtres. Sans oublier la menace directe qu'il représente pour plusieurs de leurs sources d'eau potable. Après des mois de manifestations et d'occupation, l'administration Obama avait finalement bloqué le chantier et demandé l'étude d'un tracé alternatif.

C'était donc sans compter sur l'élection de Donald Trump. Depuis, les travaux ont repris, malgré plusieurs recours. Pour financer les 3,8 milliards de dollar du coût estimé de ce projet, plusieurs banques privées françaises ont été appelées à la rescousse²⁵. La lutte se joue aussi, désormais, sur ce terrain-là : différentes institutions financières ont récemment suspendu leurs relations avec les firmes impliqués dans le projet. C'est le cas de la banque néerlandais ABN Amro ou de la banque suédois Nordea. Ou encore des villes de Seattle et de Davis (Californie), aux États-Unis, qui ont décidé de ne pas renouveler leur contrat avec la banque Wells Fargo, directement impliquée dans le montage financier du DAPL²⁶.

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** Le Fonds de réserve pour les retraites a souscrit pas moins de huit obligations d'Energy Transfer Partners, pour un montant total de 14,03 millions d'euros, à quoi s'ajoutent 1,58 million d'euros dans une obligation de Sunoco.*

Le pétrole offshore brésilien

La nature est parfois mal faite : alors qu'un gisement pétrolier prometteur est découvert au large du delta de l'Amazone, voici qu'on trouve aussi juste à côté, quelques années plus tard, l'un des plus grands récifs coralliens du monde, avec ses rhodolites et ses raies mantas, au cœur d'un écosystème rare et complexe long de plus de 1000 km pour près 9 300 km² de superficie²⁷. Et voilà une multinationale, qui comptait déjà son butin en dizaines de milliards de barils d'or noir, embêtée par la révélation d'un autre trésor, beaucoup moins rentable.

C'est l'histoire de Total au nord-est du Brésil : après avoir acheté aux enchères 5 blocs pétroliers offshore (BP lui n'en a gagné qu'un seul) dans le bassin de l'embouchure de l'Amazone, dit « Foz do Amazonas », en mai 2013, la découverte à 28 kilomètres du récif de l'Amazone révélée par la revue *Science Advances*²⁸ en avril 2016 a pour le moins contrecarré ses plans. De fait, l'agence brésilienne de

²⁴ Voir : <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201405/20/01-4768342-trains-de-petrole-les-producteurs-du-dakota-du-nord-repliquent.php>

²⁵ Voir : <https://www.bastamag.net/Le-soutien-sans-faillies-des-banques-francaises-a-l-oleoduc-impose-aux-Sioux-par>

²⁶ Voir : <https://www.npr.org/sections/thetwo-way/2017/02/08/514133514/two-cities-vote-to-pull-more-than-3-billion-from-wells-fargo-over-dakota-pipelin>

²⁷ Lire à ce sujet l'incroyable récit qu'en livre Rémi Barroux, journaliste au *Monde*, qui a plongé en janvier 2017 au cœur du récif : http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/02/01/une-plongee-extraordinaire-au-dessus-du-recif-corallien-de-l-amazone_5072635_3244.html

²⁸ À lire ici : <http://advances.sciencemag.org/content/2/4/e1501252>

protection de l'environnement (Ibama) a rejeté fin août dernier une nouvelle étude d'impact environnementale réalisée par le pétrolier français, l'estimant insuffisamment précise et brandissant la menace d'une suspension définitive de l'homologation du projet²⁹.

L'exploration pétrolière devait être menée jusqu'en août 2021 dans le cadre d'un consortium avec BP et Petrobras. Au total, les eaux brésiliennes pourraient abriter jusqu'à 14 milliards de barils de pétrole selon les géologues. Pour atteindre ces profondeurs abyssales, il était d'envisager d'utiliser la technologie des *drill ship*, ces navires de forage qu'a déjà utilisé Total pour chercher à 3400 mètres au large de l'Uruguay, record mondial de profondeur dans la quête de pétrole jusque-là³⁰. Un projet titanesque que critique vivement Greenpeace, qui a notamment dénoncé les lacunes du dossier dans une contre-étude scientifique publiée en mai 2017³¹. En cause, les perturbations sur la biodiversité causée par l'activité régulière de forage, sans compter les risques de marée noire. Un projet d'autant plus risqué que sa difficulté technique pourrait faire accroître sensiblement son seuil de rentabilité – jusqu'à 100 dollars le baril³² ? – dans un contexte de baisse durable du cours du pétrole autour de 50 dollars.

« *Autant d'arguments qui confirment l'absurdité de ce projet, au moment où les engagements pour le climat répètent qu'il convient de ne plus ouvrir de nouvelles frontières pétrolières* » résume Edina Ifticene, chargée de campagne Océan à Greenpeace France. Il en faudra sûrement plus pour convaincre Total, qui détient près d'une vingtaine de permis d'exploration tout au long de la côte brésilienne, et notamment dans les immenses gisements de pétrole en eaux très profondes, à plus de 7 000 mètres, enfouis sous une épaisse croûte de sel – appelés « *pre sal* » (« avant le sel » en portugais)³³.

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

* 89,69 millions d'euros en actions et 77,42 millions d'euros en obligations détenues par le Fonds de réserve pour les retraites dans Total. 121,3 millions d'euros détenus par l'Ircantec en actions Total.

* 20,4 millions d'euros en actions et 74,74 millions d'euros en obligations détenus par le Fonds de réserve pour les retraites dans BP. 4,54 millions d'euros d'actions BP détenus par l'Ircantec.

²⁹ Voir : <https://fr.reuters.com/article/businessNews/idFRKCN1B90FV-OFBRS>

³⁰ Voir : <https://www.usinenouvelle.com/article/l-industrie-c-est-fou-total-fore-le-plus-profond-puits-offshore.N385715>

³¹ Voir : <https://www.greenpeace.fr/espace-presse/recif-de-lamazone-greenpeace-souligne-lacunes-dossier-de-total/>

³² Voir l'analyse des risques financiers du projet par Greenpeace : <https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/07/Brief-investisseurs-sur-le-R%C3%A9cif-de-l'Amazone.pdf>

³³ Voir site officiel : <https://www.total.com/fr/au-bresil>

Le Trans Adriatic Pipeline (Azerbaïdjan, Turquie, Grèce, Albanie, Italie)

C'est le plus important projet d'infrastructure énergétique actuel, attendu pour 2020 : le « Southern Gas Corridor », un gigantesque complexe de gazoducs long de 3500 kilomètres qui doit acheminer le gaz de l'Azerbaïdjan jusqu'en Europe. Son coût total est évalué à 45 milliards de dollars, dont un soutien substantiel des institutions financières européennes et une participation de nombreuses banques privées parmi lesquelles la Société générale. Troisième et dernier tronçon de ce grand couloir gazier, le Trans Adriatic Pipeline (TAP) est destiné à relier la Turquie à la botte italienne, traversant pour cela d'est en ouest la Grèce et l'Albanie sur 878 kilomètres, pour un coût estimé entre 5 et 6 milliards d'euros. Ce chantier colossal constitue aujourd'hui le plus gros investissement de l'économie albanaise, à hauteur de 4% de son PIB.

Des investissements contestables à plusieurs titres : tout d'abord au regard de la baisse tendancielle de la demande européenne en gaz, rien ne garantit la rentabilité économique du dispositif. « *La consommation en gaz de l'Union européenne chute et les infrastructures actuelles répondent largement aux besoins* » rappelle Lucie Pinson, chargée de campagne aux Amis de la Terre. C'est ensuite un projet directement contradictoire avec les engagements climatiques revendiqués par l'UE : le gazoduc TAP renforce la dépendance au gaz, énergie fossile fortement émettrice en méthane (voir projet Coral). En abreuvant les marchés européens de ce combustible – ce sont 10 milliards de m³/an qui pourront ainsi être transportés –, il verrouille un peu plus encore le système énergétique dans un avenir « fossilisé » qui compromet directement la possibilité d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Enfin, c'est un projet particulièrement destructeur pour l'environnement. La liste des ravages, du littoral aux vergers en passant par les champs d'oliviers, se fait déjà longue. En Italie, c'est la région touristique des Pouilles qui est directement concernée avec près de 10 000 oliviers menacés par le terminal gazier. Le consortium international, composé de plusieurs géants de l'énergie³⁴, le reconnaît lui-même : plus de 19 000 parcelles et 45 agriculteurs seront touchés par le tracé³⁵. Un tracé qui s'impose d'ailleurs sans concertation, au prix de nombreuses expropriations, parfois brutales en Grèce et en Albanie³⁶. La contestation à ce projet est à la mesure de son ambition, avec la création du collectif italien No Tap tandis que d'autres ONG promettent une mobilisation comparable à celle d'Amérique du nord contre le Keystone XL.

Mais sur le terrain en Albanie, les tractopelles sont déjà en action et les travaux ont commencé, sous la responsabilité de Spiecapag, filiale de Vinci (la même qui est également présente sur le TransMountain Expansion Project, cf. ci-dessous), qui a remporté le marché de trois lots en mars 2016. L'entreprise, qui fait partie des tous premiers acteurs mondiaux sur le secteur des pipelines³⁷ doit ainsi construire 400 km de segment du TAP. De son côté, Technip a remporté un contrat pour des services de conseil en management de projet³⁸.

³⁴ La composition précise est la suivante : 20% pour la britannique BP, 20% pour l'azérie Socar, 20% pour l'italienne Snam, 19% pour la belge Fluxys, 16% pour l'espagnole Enagas et 5% pour la suisse Axpo.

³⁵ Voir <http://multinationales.org/Des-Italiens-se-battent-pour-protger-leurs-oliviers-contre-un-gazoduc-geant>

³⁶ Voir <https://reporterre.net/Avec-l-accord-de-la-Turquie-l-Europe-construit-un-gazoduc-geant>

³⁷ Voir <http://www.le-gaz.fr/acteurs/17032016,vinci-remporte-un-joli-contrat-sur-le-gazoduc-tap,483.html>

³⁸ Voir <http://petrole-et-gaz.fr/transport-de-gaz-technip-remporte-un-contrat-aupres-de-tap-5004/>

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

* 27,97 millions d'euros en actions et 39,28 millions en obligations détenues par le Fonds de réserve pour les retraites dans Snam.

* 20,4 millions d'euros en actions et 74,74 millions d'euros en obligations détenus par le Fonds de réserve pour les retraites dans BP. 4,54 millions d'euros d'actions BP détenues par l'Ircantec.

* 47,57 millions d'euros d'actions Vinci détenues par le Fonds de réserve pour les retraites.

Trans Mountain et autres oléoducs visant à ouvrir les vannes des sables bitumineux (Canada)

Au royaume des oléoducs géants, voici le petit dernier : le Trans Mountain Expansion Project (TMEP), qui envisage de relier la région de l'Alberta (Canada) à la côte Pacifique, aux alentours de Vancouver. Ce projet porté par l'entreprise Kinder Morgan, dont le coût est pour l'heure évalué à 7,4 milliards de dollar (le site officiel rappelant incidemment, au moyen d'une petite astérisque, que « *les coûts réels du projet peuvent varier par rapport aux coûts prévus* »³⁹), est précisément une expansion du réseau par le biais d'un second système d'oléoduc, en parallèle du premier dont la pipeline en usage depuis 1953 transporte déjà du pétrole brut et raffiné. Mais avec ce nouvel oléoduc long de 980 kilomètres, la capacité devrait presque tripler : de 300 000 barils par jour actuellement, on passerait ainsi à 890 000. Avec le marché asiatique en ligne de mire, une fois la côte ouest atteinte.

Un projet qui va attiser le débat sur l'exploitation des sables bitumineux dans l'Alberta, principal producteur de ce pétrole avec le Venezuela. Cette source fossile non-conventionnelle aux coûts écologique et économique particulièrement lourds est dénoncée depuis des années par différents acteurs, associatifs comme institutionnels. En cause, la consommation massive d'eau, la destruction d'hectares de forêt et la pollution généralisée des sols et des nappes phréatiques. Un rapport publié il y a six ans estimait déjà que la pollution atmosphérique issue des sables bitumineux avait plus que doublé au cours de la dernière décennie en Alberta, conduisant à de fréquentes pluies acides qui menacent les lacs et les forêts alentour⁴⁰. Ce à quoi s'ajoutent des émissions de gaz à effet de serre bien plus conséquentes que les forages de pétrole traditionnel – pas idéal pour remplir les objectifs climatiques internationaux. Sans parler des impacts pour les populations autochtones, dont les droits et les territoires se retrouvent directement saccagés.

Début octobre, son grand frère tourné vers l'est, le projet Énergie Est, oléoduc de 4600 km de long prévu pour acheminer chaque jour 1,1 million de barils de pétrole depuis l'Alberta vers le Nouveau-Brunswick, a finalement été abandonné par la compagnie TransCanada⁴¹. Qui s'est consolée quelques semaines plus tard avec la relance de son projet Keystone XL par Trump⁴². Un autre projet, le remplacement de

³⁹ Voir <https://www.transmountain.com/aper%C3%A7u-du-projet-dexpansion-de-trans-mountain>

⁴⁰ Voir <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2011/10/05/pourquoi-le-petrole-extrait-des-sables-bitumineux-pourrait-etre-banni-en-europe/>

⁴¹ Voir http://www.lemonde.fr/energies/article/2017/10/06/la-compagnie-transcanada-abandonne-son-projet-d-oleoduc_5197162_1653054.html

⁴² Voir <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1068192/decision-keystone-xl-alberta-nebraska-petrole-economie>

la « Line 3 » de l'oléoduc géré par Enbridge pour y déposer le pétrole dans l'État nord-américain du Wisconsin, a été également validé par le Premier Ministre canadien Justin Trudeau, en même temps que le projet TMEP, en novembre 2016⁴³. Il ne manque donc pas de concurrence pour Kinder Morgan, qui s'est donc adjoint les services d'« *une des premières entreprises mondiales dans le domaine des oléoducs, des gazoducs et des systèmes associés* », à savoir Spiecapag, filiale de Vinci, qui a remporté le contrat de construction d'une partie de l'oléoduc sur 85 km de distance, dans une vallée de la Colombie-Britannique⁴⁴.

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

* 1,92 millions d'euros placés en actions et 19,13 millions en obligations par le Fonds de réserve pour les retraites dans Kinder Morgan

* 47,57 millions d'euros d'actions Vinci détenues par le Fonds de réserve pour les retraites.

La centrale charbon de Safi (Maroc)

Depuis 2015, Engie s'est résolument embarquée dans une reconversion vers les énergies vertes. L'entreprise a notamment revendu (mais non fermé, comme l'auraient souhaité les écologistes parce que cela seul aurait contribué à une réduction réelle d'émissions de gaz à effet de serre) un grand nombre de ses centrales charbon en Australie, en Pologne et aux États-Unis. Le charbon est en effet largement considéré comme la plus polluante des sources fossiles.

Il est cependant au moins un projet de centrale charbon dont Engie ne s'est pas désengagée : celui de la nouvelle centrale de Safi au Maroc, d'une capacité de 1386 MW, qui doit entrer en fonctionnement en 2018. La firme française y est associée au japonais Mitsui et surtout à Nareva, une entreprise énergétique dépendant de la famille royale marocaine. Depuis l'organisation de la COP22 en 2016, le Maroc se positionne fortement sur le secteur énergétique – aussi bien les énergies vertes qui sont constamment mis en avant que les projets fossiles comme Safi, tous portés par Nareva et donc sources de profit pour la famille royale⁴⁵. Engie a noué des relations étroites avec Nareva et compte sur cette alliance pour lancer des projets conjoints dans le reste de l'Afrique⁴⁶.

En attendant, ce sont les habitants de Safi – une ville déjà fortement impactée par les industries lourdes, qui ont entraîné la destruction des activités traditionnelles de pêche - qui souffriront de la pollution supplémentaire engendrée par la nouvelle centrale. La centrale devait tout d'abord être construite à Agadir, mais le choix s'est finalement porté sur Safi, une zone déjà « sacrifiée » à l'industrie, pour ne pas nuire au tourisme. Le Maroc prévoit même désormais de doubler la capacité de la centrale de Safi, avec deux nouvelles unités, pour répondre aux besoins de l'industrie des phosphates.

⁴³ Voir <http://www.geo.fr/reportages/canada-feu-vert-a-deux-projets-d-oleoducs-veto-pour-un-troisieme-164322>

⁴⁴ Voir <http://petrole-et-gaz.fr/canada-spiecapag-remporte-un-contrat-pour-l-oleoduc-trans-moutain-expansion-projet-10034/>

⁴⁵ <http://orientxxi.info/magazine/maroc-les-rayons-tres-argentees-du-roi-soleil.1276>

⁴⁶ <http://multinationales.org/De-la-COP21-a-la-COP22-les-grandes-entreprises-continuent-a-peser-lourdement#engie>

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** L'État français détient 24% d'Engie. La Caisse des dépôts et sa filiale CNP Assurances en détiennent près de 4%. Aussi bien le Fonds de réserve pour les retraites que l'Ircantec détiennent des investissements significatifs dans Engie.*

** Le Fonds de réserve pour les retraites détient 4,88 millions d'euros en actions dans Mitsui.*

** Egis, filiale stratégique de la Caisse des dépôts, a participé à l'agrandissement du port de Safi pour qu'il puisse recevoir les millions de tonnes de charbon sud-africain nécessaire au fonctionnement de la future centrale thermique.*

Le gaz de schiste algérien et les projets de gazoducs visant à l'exporter en Europe (Algérie, Espagne, Italie, France)

Sous prétexte de réduire sa dépendance envers le gaz russe, l'Union européenne s'est engagée dans une politique de développement tous azimuts d'infrastructures gazières (voir le projet TAP). Cette politique entre en contradiction avec les objectifs climatiques affichés par l'Union européenne puisqu'elle revient à enfermer le continent dans plusieurs décennies supplémentaires de consommation de cette source fossile. Elle a aussi des conséquences pour les populations des pays concernés, en renforçant des régimes répressifs ou à travers les pollutions engendrées par l'accroissement de la production gazière.

En Algérie, la révolte des habitants du sud Saharien, début 2015, avait réussi à bloquer temporairement les projets gouvernements d'exploitation du gaz de schiste⁴⁷. Mais sous l'effet de la crise économique, le gouvernement vient de les relancer⁴⁸. Le gaz (conventionnel ou non conventionnel) produit en Algérie est majoritairement destiné au marché européen, transitant par l'Espagne, la France et l'Italie. De nombreux projets d'infrastructures gazières dans le Sud de l'Europe sont en cours pour permettre un afflux de nouvelles ressources gazières en provenance d'Algérie, mais aussi du Nigeria, de l'Australie ou des États-Unis sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL).

Un nouveau gazoduc reliant l'Algérie à l'Italie, Galsi, doit ainsi entrer en opération en 2018. Il est notamment porté par l'entreprise italienne Edison, filiale d'EDF. Le projet MidCat, porté principalement par l'espagnole Enagas et la française TIGF, vise à permettre d'écouler le gaz arrivant dans les gazoducs et terminaux méthaniers espagnols vers le reste de l'Europe via la France. Ce projet fait l'objet d'une forte opposition en Catalogne, où les premiers travaux ont été arrêtés, mais aussi de plus en plus en France, où l'on s'inquiète également du coût potentiellement exorbitant de

⁴⁷ <http://multinationales.org/Gaz-de-schiste-les-Algeriens-se-mobilisent-contre-le-regime-et-l-ingerence-des>

⁴⁸ <http://multinationales.org/Reconciliation-entre-Total-et-l-Algerie-le-retour-de-la-fracturation> et http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/10/13/en-algerie-la-fuite-en-avant-du-gaz-de-schiste_5200372_3234.html

ce projet. MidCat reste néanmoins l'une des priorités du commissaire européen à l'Énergie Miguel Cañete et du gouvernement espagnol actuel.

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

* GRTgaz est à 75% propriété d'Engie (24% État français) et à 25% de la CDC et de ses filiales.

* TIGF est détenue à 18% par EDF (84% État français). EDF est par ailleurs directement impliquée via sa filiale Edison dans le gazoduc Galsi.

* Le Fonds de réserve pour les retraites détient 27,19 millions d'euros en actions et 11,56 millions euros en obligations dans Enagas.

* Egis, filiale stratégique de la Caisse des dépôts, est impliquée dans le projet Cyrénée, qui vise à raccorder la Corse au gazoduc Galsi reliant l'Algérie à l'Italie.

Coral South LNG (Mozambique)

Ce n'est certainement pas le projet le plus connu, et pourtant, il risque fort d'ouvrir la voie à l'exploitation exponentielle d'une nouvelle ressource fossile : avec 5000 milliards de m³ estimé dans le nord du pays, le Mozambique est devenu numéro trois en Afrique après l'Algérie et le Nigeria en termes de réserves prouvées de gaz. Et pourrait devenir sous peu l'un des principaux exportateurs au monde de gaz naturel liquéfié⁴⁹. Dans le bassin de la Rovuma, à la frontière avec la Tanzanie, doit ainsi s'implanter un vaste complexe offshore visant à exporter le gaz sous forme de gaz naturel liquéfié. Intitulé Coral, du nom du champ gazier découvert en mai 2012, il abriterait un gisement de 450 milliards de m³ selon Eni, l'opérateur du projet avec 50% des parts⁵⁰.

Une sacrée manne à exploiter. Pour ce faire, sont prévus 6 puits sous-marins, reliés à une unité flottante –« Floating Liquefied Natural Gas » ou FLNG – dotée d'une capacité de liquéfaction de plus de 3,3 millions de tonnes de GNL par an. Une production entièrement vendue au groupe BP, pour une durée de 25 ans, selon un accord signé en février 2017. Coral LNG doit être la première usine de liquéfaction flottante au monde à opérer sur un champ très profond, situé sous plus de 2000 mètres d'eau. Le projet est tel qu'il bénéficie même d'un régime spécial de la part du gouvernement mozambicain, avec des facilités en termes d'emploi de main d'œuvre étrangère ou de transferts de capitaux⁵¹. Son coût total est estimé à 8 milliards de dollars.

Ce projet pourrait avoir valeur d'exemple dans la lutte que les associations écologistes tentent de mener autour des projets gaziers. Derrière le qualificatif « naturel » qui lui est régulièrement adjoint, le gaz cherche à se présenter comme une alternative dans la transition aux autres ressources fossiles tels que le pétrole et le charbon. Il n'en est rien : « *il n'y a objectivement aucune raison valable pour justifier l'exploitation de nouvelles réserves de combustibles fossiles, y compris de*

⁴⁹ Voir <http://www.rfi.fr/afrique/20170603-mozambique-producteur-gaz-naturel-liquefie-italie-eni>

⁵⁰ Aux côtés de Galp (10%), Kogas (10%), ENH (10%), et CNPC (20%), voir https://www.lesechos.fr/01/06/2017/lesechos.fr/030364322810_gaz---eni-lance-un-projet-geant-au-mozambique.htm

⁵¹ Voir <https://www.agenceecofin.com/gaz-naturel/1812-25248-mozambique-maputo-cree-un-regime-special-pour-l-exploitation-du-gaz-de-rovuma>

gaz », expliquent ainsi les professeurs Kevin Anderson and John Broderick, auteurs d'une étude récente menée à l'Université de Teesside qui visait à s'interroger sur la compatibilité du gaz en Europe avec les objectifs climatiques de l'accord de Paris. Le résultat démontre que les pays membres de l'UE ne bénéficient plus, au rythme actuel, que de 9 années de combustion de gaz et autres énergies fossiles, avant d'avoir épuisé leur part du budget carbone restant pour rester sous la barre des +2°C⁵².

Outre les émissions de CO2 dues à la combustion, le problème vient aussi de la quantité non négligeable de méthane qui est libérée lors de la production, notamment par le biais de fuites. Selon une étude de 2014 citée par les Amis de la Terre, ces fuites pourraient représenter jusqu'à 17% des émissions totales ; or le méthane est un gaz à effet de serre bien plus puissant que le CO2, avec un potentiel de réchauffement 86 fois plus élevé sur un horizon de 20 ans. Pas de quoi décourager pour autant Technip, qui aura la charge de l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction, l'installation, la mise en service et le démarrage de l'unité Coral South FLNG.

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** La BPI détient 5,3% du capital de TechnipFMC, chargé de la construction du terminal méthanier. Elle envisage en outre de lui apporter une garantie publique. 24,67 millions d'euros en actions TechnipFMC détenues par le Fonds de réserve pour les retraites.*

** 3,27 millions d'euros en actions et 38,58 millions d'euros en obligations détenus par le Fonds de réserve pour les retraites dans Eni. 17,35 millions d'actions Eni détenues par l'Ircantec.*

Centrale charbon de Thabametsi (Afrique du sud)

630 MW de capacité de production installée, consommant 3,8 millions de tonnes par an à plein régime, le tout pour un coût total évalué pour l'heure à 2 milliards de dollars⁵³ : le projet de centrale à charbon de Thabametsi ne risque pas d'inverser la dépendance au charbon de l'Afrique du Sud, dont 90% de l'électricité dépend du combustible fossile. Ce qui lui vaut l'un des pires bilans carbonés au monde, avec plus de 6 millions de tonnes de CO2 émises sur le territoire par personne – plus que la Chine, par exemple – selon la dernière étude en date de l'OCDE⁵⁴. L'Afrique du Sud reste le leader incontesté du continent africain en matière de charbon : 252 millions de tonnes sur les 266 Mt extraites en 2015 sur l'ensemble de l'Afrique provenaient d'Afrique du Sud⁵⁵.

⁵² Lire à ce sujet le rapport des Amis de la Terre « Le climat peut-il se permettre l'addiction de l'Europe au gaz ? » <http://www.amisdelaterre.org/Nouveau-rapport-pour-respecter-les-objectifs-de-l-Accord-de-Paris-pas-de-place.html>

⁵³ Voir tous les détails connus du projet sur : https://www.sourcewatch.org/index.php/Thabametsi_power_station

⁵⁴ Voir tableau de comparaison internationale de l'empreinte CO2 sur : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/L_essentiel_sur/Energies_et_climat/empreinte_carbone/2015/empreinte-carbone3b3.jpg

⁵⁵ Voir l'étude de Jean-Marie Martin-Amouroux sur : <http://encyclopedie-energie.org/articles/les-industries-du-charbon-min%C3%A9ral-en-afrique-histoire-et-perspectives>

Prévue dans le bassin minier du Waterberg, au nord du pays, la mise en service de la centrale est attendue pour mars 2021 selon une déclaration de l'ex ministre de l'Énergie, Tina Joematt-Petterson⁵⁶. Si toutefois elle parvenait réellement à lancer les travaux : depuis le début du projet porté par GDF Suez en 2013, la centrale a provoqué de vives contestations. En juin 2015, Gérard Mestrallet, PDG du groupe devenu Engie, annonce le retrait de l'énergéticien français. Une décision qui suit de peu la manifestation du 15 mai 2015 qui voit plusieurs centaines de personnes marcher dans les rues de Johannesburg, jusqu'aux portes du consulat français, pour dénoncer ce projet. Le 8 mars 2017, le tribunal de Pretoria a ordonné une nouvelle étude d'impact environnemental sur le projet, estimant que la précédente était incomplète. Un coup d'arrêt pour la centrale de Thabametsi, désormais portée par le groupe japonais Marubeni, et une victoire pour l'ONG Earthlife Africa qui dénonce la sous-évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées à cette nouvelle infrastructure⁵⁷. De fait, celle-ci pourrait rejeter près de 10 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an, avec un rapport d'intensité de 1,23 tonnes d'équivalent CO2 par mégawatt heure⁵⁸. « *C'est l'un des pires charbons à exploiter, bien plus sale encore que la lignite* », souligne Lucie Pinson, des Amis de la Terre.

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

* *Le Fonds de réserve pour les retraites détient 2,4 millions d'euros en actions Marubeni.*

* *La Caisse des dépôts et consignations elle-même détient des participations non chiffrées dans Anglo American, une entreprise qui possède des mines de charbon en Afrique du sud.*

Centrale charbon de Shihezi (Xinjiang, Chine)

On le sait, le sort des équilibres climatiques planétaires se joue, pour une bonne partie, en Chine. Le pays, qui avait énormément augmenté sa consommation de charbon depuis 20 ans pour accompagner son développement économique, s'efforce désormais de changer de cap, en investissant massivement dans les renouvelables. Même si une bonne partie a été abandonnée sous l'effet de cette politique, les projets de nouvelles centrales charbon restent cependant nombreux en Chine.

C'est dans ce contexte que l'Agence française de développement (AFD) envisage d'accorder un prêt de 41 millions d'euros à l'entreprise Xinjiang Tianfu Energy en vue de la construction d'une unité de cogénération en marge d'une centrale de charbon de 660 MW dans la ville de Shizhen, dans le nord de la province du Xinjiang. Ce prêt est officiellement présenté par l'AFD comme une contribution à la transition énergétique, au motif qu'il permettra d'optimiser la consommation de charbon dans la centrale. Cependant, selon une note interne de l'institution révélée par *Mediapart*, ce projet « *reviendrait à pérenniser l'utilisation d'une centrale à charbon, ce qui pourrait être interprété comme le financement de ce secteur* »⁵⁹. Le tout dans un

⁵⁶ Voir <https://www.agenceecofin.com/centrale/1110-41561-afrique-du-sud-thabametsi-et-khanyisa-construiront-les-deux-premieres-centrales-a-charbon-privées>

⁵⁷ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/03/09/afrique-du-sud-les-ecologistes-bloquent-la-construction-d-une-centrale-a-charbon_5091733_3212.html

⁵⁸ Voir <https://www.esi-africa.com/news/thabametsis-climate-change-impact-assessment/>

⁵⁹ <https://www.mediapart.fr/journal/france/221117/la-france-veut-aider-une-centrale-charbon-en-chine>

contexte de répression des minorités ethniques du Xinjiang par le gouvernement de Pékin, qui a placé la province sous tutelle économique et militaire directe, à travers des entreprises publiques ou parapubliques comme Xinjiang Tianfu Energy.

Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** L'Agence française de développement (AFD) envisage un prêt de 41 millions d'euros à l'entreprise Xinjiang Tianfu Energy.*